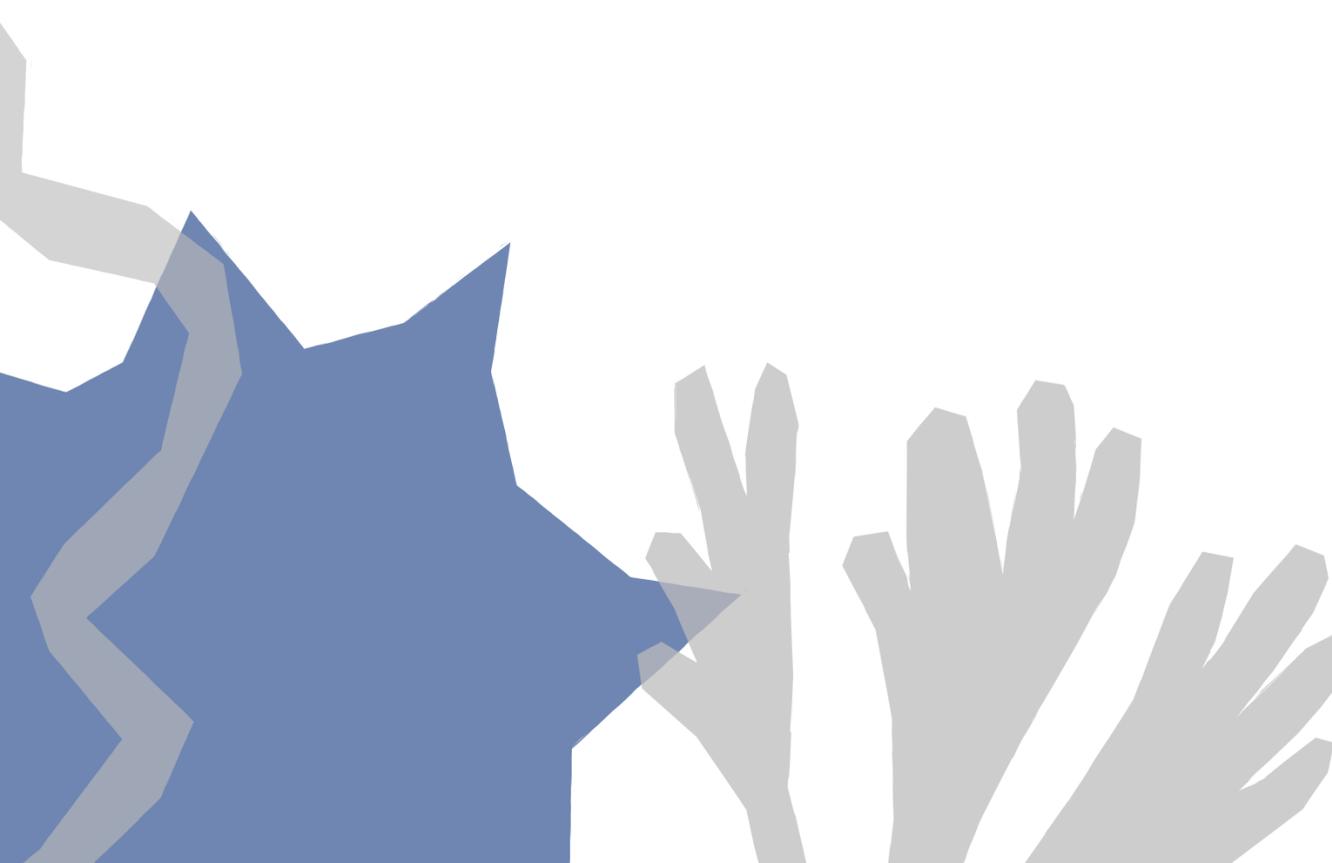


DRA TSA

Dispositif de Répit aux Aidants accompagnant des proches avec TSA

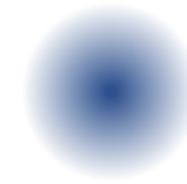


Du Pôle Autisme et Soins Adultes
(PASA)
ADAPEI de la Nièvre

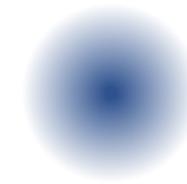
Le contexte



Réécriture du projet suite à un éloignement des missions du dispositif au cours des années. 1^{er} démarrage en 2018



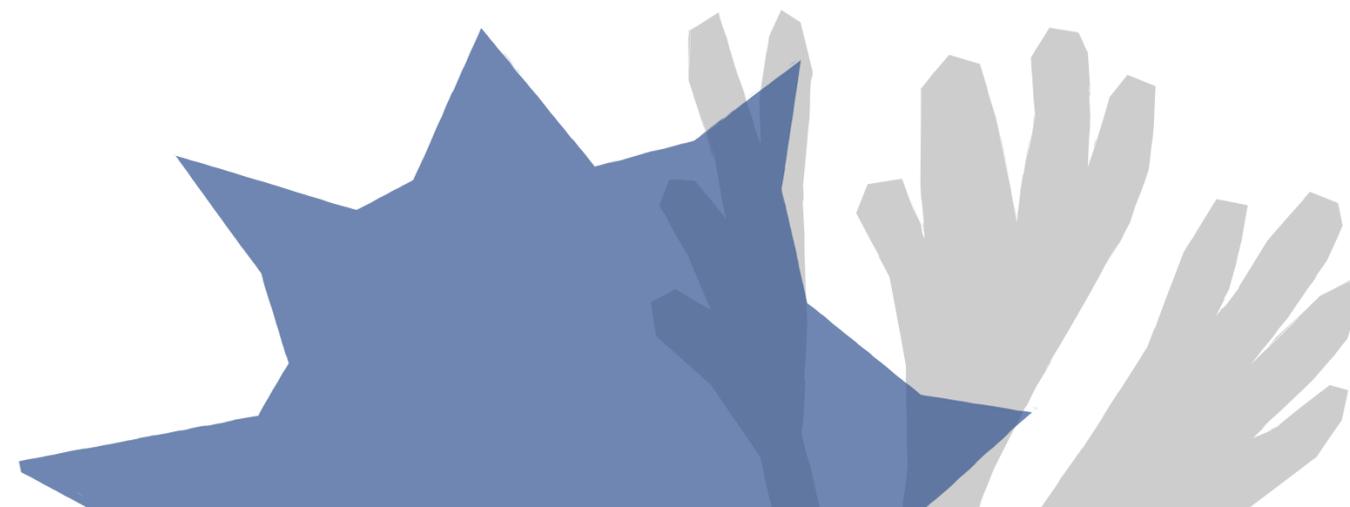
Adossé au PASA



Intervention départementale

Pôle Autisme et Soins Adultes

- MAS
- EAM
- EMA-TSA
- PCPE TSA
- DRA TSA



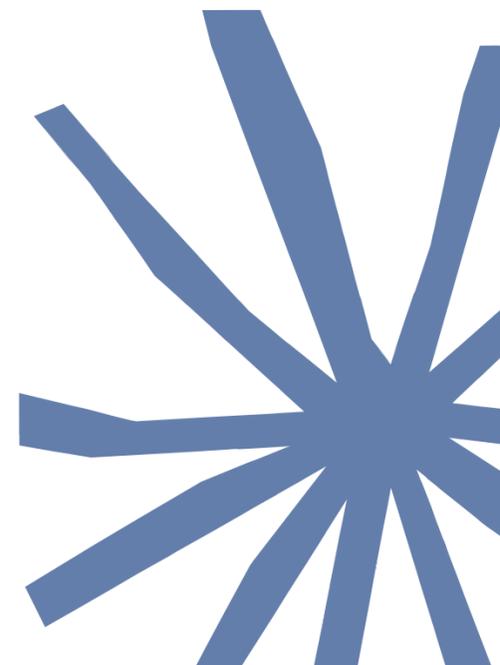


Dispositif de Répit aux Aidants (**DRA TSA**)

- **Missions du DRA TSA**

Le **Dispositif de Répit aux Aidants** s'adresse aux personnes ayant à charge un proche , enfant, adolescent ou adulte présentant un **Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)**, afin de prévenir les risques d'épuisement, de lutter contre l'isolement, et ainsi favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle des aidants familiaux en proposant des prestations de répit et de soutien adaptés.

- Le dispositif propose :
- Accueil temporaire en ESMS
- Accompagnement des structures de droit commun
- Handi-sitting proposé par des prestataires de droit commun



Accueil en structure

- Une prise de contact avec un ESMS pour une période de répit peut-être une possibilité.
- Différentes modalités de prise en charge par un ESMS peut être envisagé :
- Accueil temporaire à la journée, le week-end, sur une semaine. Ce type d'accueil nécessite une vacance de(s) places(s) d'accueil temporaire dans les établissements ;
- Une prise en charge sur une journée pour un évènement spécifique de type journée sportive. Dans cette option, l'EAM se propose d'accueillir le bénéficiaire sans condition de place d'accueil temporaire libre.
- Pour la première option, une orientation vers un ESMS, enfant ou adulte, prononcée par la CDAPH sera demandée.

Accompagnement dans le droit commun

- Les services en multi accueil, en accueil de loisirs, en centre social, crèches, clubs de sport... favorisent l'inclusion. Le **DRA TSA** sera amené à solliciter ces services.
- Le **DRA TSA** propose un accompagnement du jeune sur le lieu d'inclusion qui sera total au début avec une perspective de retrait progressif du **DRA TSA**, avec pour objectif une prise en charge total par les partenaires.
- Un soutien sera proposé aux professionnels sur le terrain au-delà de l'intervention du **DRA TSA** à leur demande.
- Le **DRA TSA** reste à disposition et un entretien régulier (trimestriel) avec le partenaire sera mis en place à raison d'une fois par trimestre.
- Le **DRA TSA** reste ressource et en soutien, avec la possibilité d'entretiens téléphoniques et/ou de doublure sur le terrain à la demande du partenaire.





Handi-sitting

- C'est une offre souple (à domicile, à l'extérieur, les weekends ou les soirées) qui a pour vocation de donner du temps aux aidants selon leurs besoins et leurs demandes : se rendre à un rendez-vous, faire du sport,
- Elle est adaptée, durable et reconductible. Elle donne la possibilité aux aidants de souffler et mais aussi de les soulager.
- Il existe diverses sociétés et services d'aide à domicile, et de garde comme l'ADMR, Atome, AZAE, Alfi sur le département de la Nièvre.
- Les sociétés et services d'aide à la personne, et les services de garde ne sont pas tous spécialisés dans la garde des personnes avec autisme. Le DRA TSA proposera la mise en place de partenariat dans lequel seront formalisées des rencontres autour de thématiques spécifiques aux TSA.

Public bénéficiaire

- Le dispositif s'adresse à des **aidants non professionnels** ayant à charge une personne avec **TSA**, enfant, adolescent ou adulte.
- Les personnes avec TSA peuvent être ou non accompagnées par un ESMS. Elles bénéficient d'un diagnostic ou d'une suspicion avérée et dont la démarche diagnostique est engagée. La **priorité** sera donnée aux aidants dont les proches avec TSA ne bénéficient pas ou peu (**de 40 % de temps**) d'accompagnement par un établissement, service médico-social ou sanitaire, et aux aidants accompagnant simultanément plusieurs personnes avec TSA.
- File active :
Pour permettre à un maximum de personnes de bénéficier du dispositif, chaque aidant sera détenteurs de 20 jours annuels correspondant à **140 heures renouvelables** selon le projet de répit.
- Le dispositif est gratuit tant pour les aidants que pour les partenaires de droit commun.



Procédure d'admission

- Appel téléphonique ou mail au dispositif, directement ou par redirection (PFR 58 ou de l'action familiale de l'ADAPEI de la Nièvre par exemple)
- Envoi d'une fiche de saisine au demandeur
- Rencontre avec les aidants pour recueil des attentes et des besoins,
- Réunion d'équipe : réflexion de solutions de répit adaptées aux besoins identifiés, tout en s'appuyant sur des partenaires existants sur le territoire
- Proposition à la famille des possibilités envisagées
- Validation de la famille
- Signature du contrat d'intervention avec formalisation des prestations
- Mise en œuvre des différents partenariats
- A 6 mois : évaluation et réajustement du projet de répit

Sortie du DRA TSA

La sortie du dispositif peut s'effectuer sur demande :

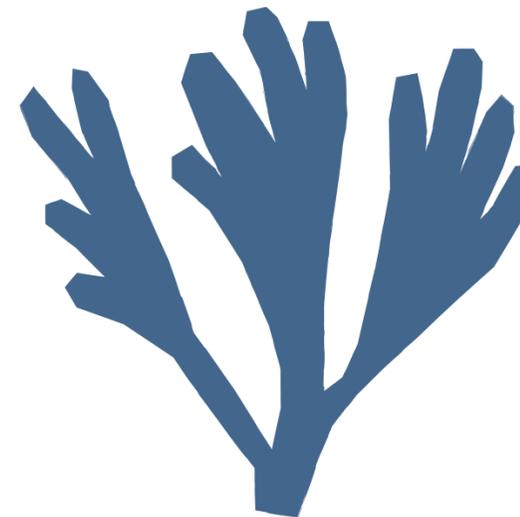
- de l'Aidant et/ou du dispositif.
- lorsque le quota d'heures est atteint.



Le DRA TSA

L'équipe

- Directrice PASA : Mme MARILLIER
- Chargée de projets : Mme DULIEU
- Educatrice Spécialisée : Mme DURCY
- Une consultante en ABA si besoin
- Assistante de service social à la demande si pas de possibilité dans le droit commun



Plages horaires

Du lundi au vendredi de 9h-
12h30 / 13h30-17h.

Contact :

Tel : 07 57 40 90 55 /

07.48.11.05.18

Mail : dra.tsa@adapei58.org

Zone d'intervention :

Le dispositif intervient sur tout
le département de la Nièvre.





Les partenaires (formalisés ou à développer)

-
- MDPH
 - PFR 58
 - CRA BFC
 - Action familiale de l'ADAPEI de la Nièvre
 - Alfi
 - Atome
 - Crèches départementales
 - PCO
 - IME Vauban
 - Centres sociaux du département
 - ADMR de la Nièvre
 - EMA TSA
 - PCPE TSA
 - ...